

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Louis Laurier, Jean-François Perrier, Dean Brisson, Donald Richard, Benoit Gratton et Madame Fanny Véronique Couture.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Travaux rue Principale / directive de changement /recommandation paiement décompte progressif # 1.
- 5) Renouvellement contrat d'entretien et de soutien des applications PG solutions (7 479.13\$).
- 6) Période de questions.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7) Correspondance : Invitation déjeuner de Noël de la SQ. (6 décembre 2019).  
Invitation à participer à la 13<sup>e</sup> édition partie d'huîtres Club Richelieu (29 novembre 2019).  
Invitation à la conférence de presse « La guignolée des médias » 13 novembre 2019).
- 8) Présentation du Centre Jeunesse des Laurentides.
- 9) Adoption du plan de mesures d'urgence.
- 10) Appel d'offres achat d'une génératrice pour le réseau d'aqueduc.
- 11) Adoption du budget 2020 de la RIMRO.
- 12) Offre de services /vérification 2019-2020-2021.
- 13) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.
- 14) Dépôt des états comparatifs.
- 15) Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité.
- 16) Dépôt du procès-verbal de CCU du 27 septembre 2019.
- 17) Demande de dérogation mineure pour le 125, chemin Trudel.
- 18) Demande de dérogation mineure pour le 234 (A-B-C) rue Principale.
- 19) Demande de dérogation mineure pour le matricule 1594-69-2277 lot 25-12 rang 5.
- 20) Octroi d'un mandat à un urbaniste, pour la modification du règlement d'urbanisme afin de permettre la construction de bâtiments complémentaires de grande superficie, préciser des normes précises concernant les logements accessoires, permettre la construction de triplex, ainsi que diverses autres modifications nécessaires pour une meilleure interprétation du règlement.
- 21) Proposition aménagements paysagers.
- 22) Demande de la Municipalité de Brébeuf « déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

- 23) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 24) Dépôt des formulaires DGE-1038 (rapport de dépenses) des candidats à l'élection du 6 octobre dernier.
- 25) Formation éthique Benoit Gratton.
- 26) Fermeture route 323 / installation signalisation détour via le chemin Rockway Valley.
- 27) Appui à demande de la Ville de Mont-Tremblant réfection de tronçons de la route 327.
- 28) Programme d'achat regroupé des luminaires de rues.
- 29) Entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité.
- 30) Offre de services (été 2020) Cré Laurentides.
- 31) Demande de soutien financier Opération Nez Rouge 2019. (200\$ prévu au budget).
- 32) Demande de soutien financier Société Alzheimer Laurentides.
- 33) Demande de contribution du Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées physiques Laurentides.
- 34) Demande d'appui financier de Palliaccio.
- 35) Demande de soutien financier Loisirs Arundel.
- 36) Demande de dons de la Fondation Médicale.
- 37) Demande d'aide financière de Prévoyance envers les aînés.
- 38) Demande d'aide financière de l'Ombre-Elle.
- 39) Modification de la politique de location de salle.
- 40) Nomination d'un conseiller responsable (bibliothèque).
- 41) Formation Loisirs Laurentides.
- 42) Varia : a) Pavage rue Principale
- 43) Période de questions.
- 44) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 256-19**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout au point 42 varia, paragraphe a) Pavage rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 257-19**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 213-19 à 255-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 258-19**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9340 à 9394 inclusivement, pour un montant de 129 917.03\$ et des comptes à payer au 12/11/2019 au montant de 13 617.34\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5120 à 5162 inclusivement pour un montant de 19 888.11\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
9340	Bazinet Marie-Noëlle	Remb. frais camp de jour	370.00\$
9341	Bolduc Julie, Millette Étienne	Remb. de taxes (trop payé)	48.69\$
9342	Bell Mobilité	Cellulaires octobre 2019	138.28\$
9343	Centre du Camion Galland Ltée	Inspection mécanique 10 roues	123.83\$
9344	Durand Éric	Remb. achat vêtement	57.46\$
9345	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains septembre 2019	1 031.90\$
9346	Ferme Rouge Vallée	Confiture de cassis (bouchées journée de la culture)	80.00\$
9347	Fortin Suzanne	Remb. frais de non-résident	14.00\$
9348	Hydro-Québec	Électricité parc & terrain tennis 152.19 \$ Électricité caserne 278.54 \$ Électricité hôtel de ville 430.39 \$ Électricité hangar 32.08 \$ Électricité maison des jeunes 32.12 \$ Électricité réservoir gravitaire 67.29 \$ Électricité station de pompage 791.55 \$	1 784.16\$
9349	Pépinière Jardin des Rives inc.	Entretien des aménagements paysagers 2019 - 2e versement	2 546.63\$
9350	Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec - 2e versement	41 018.00\$
9351	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention octobre 2019	71.81\$
9352	Nordikeau inc.	Assistance technique stratégie d'économie d'eau potable	1 030.18\$
9353	N. Sigouin Infra-Conseils inc.	Service ingénierie remplacement des conduites eau potable et d'égout pluvial rue principale	10 547.81\$
9354	Roy Yves	Remb. achat saucisses, bacon (bouchées journée de la culture)	179.29\$
9355	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Frais ouv. dossier cour municipale juillet 2019	86.23\$
9356	L'Heureux Denis, Obry Hélène	Remb. de taxes (trop payé)	90.84\$
9357	Labelle Sylvain	Remb. de taxes (trop payé)	307.50\$
9358	Labrosse Vicky Ève	Remb. de taxes (trop payé)	181.87\$
9359	Provost Alexis, Lapointe-Major Judith	Remb. de taxes (trop payé)	193.58\$
9360	Comité des Loisirs	Remplace ch. #9313 Benoit Chevalier Don comité des fêtes du Village	30.00\$
9361	Hydro-Québec	Électricité garage 125.77 \$ Électricité puits aqueduc 83.65 \$	209.42\$
9362	Lignes Maska	Scellement de fissures	19 995.65\$
9363	Marché Huberdeau	Vin, bière, eau, jus, lait, nourritures (journée de la culture)	418.76\$
9364	M.R.C. des Laurentides	Services télécom. Du 01/07/19 au 30/09/19 - hébergement des courriels, interurbains, extensions téléphoniques, service 9-1-1	367.55\$
9365	Zoologiste en Action	Animation spécial Halloween (bibliothèque)	351.25\$
9366	Labrosse Guy	Remb. de taxes (trop payé)	213.27\$
9367	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9368	Lapierre Samuel	Frais déplacement	45.86\$
9369	Municipalité de la Conception	Contribution salon du livre des Trois-Vallées	200.00\$

9370	Sel du Nord	Sel à déglçage	14 398.95\$
9371	Ross Michel, Provost Isabelle	Remb. de taxes (trop payé)	164.00\$
9372	Les Constructions H.D.F. inc.	Pulvérisation asphalte	14 644.12\$
9373	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains octobre 2019	1 031.90\$
9374	Éric Guilbert	Chansonnier (journée de la culture)	200.00\$
9375	Maurice Guylaine	Frais déplacement	197.78\$
9376	Maurice-Trudel Karine	Frais déplacement	26.68\$
9377	Ministère du Revenu du Québec	DAS octobre 2019	7 194.01\$
9378	Receveur Général du Canada	DAS octobre 2019	2 811.09\$
9379	AVH Technologies inc.	Aménagement salle du conseil pour mesures d'urgence	5 144.88\$
9380	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux 651.37 \$ Électricité système soltek 20.93 \$	672.30\$
9381	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention novembre 2019	71.81\$
9382	Énergies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	1 390.34\$
9383	Les Éditions Wilson & Lafleur	Abonnement annuel code municipal & lois connexes	86.10\$
5120-5162	Employés	Salaires octobre 2019	19 888.11\$
<b>TOTAL</b>			<b>149 805.14\$</b>

#### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9384	Caméléon Publi-design	Enseigne coroplast 4x8 (bac brun)	132.25\$
9385	Carquest Canada Ltée	Diesel exhaust fluide, graisse, batterie, chargeur, lumières	495.34\$
9386	Gilbert P. Miller & fils Ltée.	Niveleuse, rouleau compacteur, gravier 0¾	4 528.78\$
9387	Hamster	Papier, pinces, stylos, chemises, sacs à ordures	209.08\$
9388	Imprimerie Léonard	Bulletin de vote poste #1 Autocollant, aide-mémoire (bac brun)	730.09\$
9389	Maintenance en plomberie Maurice Lagacé inc.	Problème chlorination modifier la tuyauterie Remplacer pompe à eau	1 097.38\$
9390	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Bois traité, vadrouille, peinture, boulons, balai-brosse, mousse, coude 90°, ens. Lunettes sécurité, antigel à plomberie, rallonge 9', asphalte froide, ponceaux, etc.	4 854.43\$
9391	Maurice-Trudel Karine	Remb. petite caisse timbres, lait, crème à café, papier mouchoir, papier hygiénique, produits nettoyants	168.60\$
9392	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Ajouter prises électriques salle du conseil, réparer néon salle municipale	590.31\$
9393	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Boyaux, raccords, huile, réflecteur adhésif	330.79\$
9394	Visa Desjardins	Courrier recommandé, essence, courrier express, timbres, lait, crème à café, café, biscuit, verres, pièce aspirateur	480.29\$
<b>TOTAL</b>			<b>13 617.34\$</b>

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

\_\_\_\_\_  
Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

## **RÉSOLUTION 259-19**

### **TRAVAUX RUE PRINCIPALE / DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

ATTENDU QUE 4 directives de changement ont été présentées (# 5 à # 8) en regard aux travaux présentement en cours sur le rue Principale;

ATTENDU QUE la directive de changement # 8 a été approuvée seulement pour une partie des travaux par la directrice générale étant donné que l'entrepreneur a effectué la démolition des dalles de béton aux # civiques 183 et 187 sans que ces travaux soient nécessaires;

ATTENDU QUE ces directives de changement ont été approuvées par la directrice générale suite aux recommandations de l'ingénieur et du directeur des travaux publics;

ATTENDU QU'une 1<sup>re</sup> demande de paiement a été reçue et que l'ingénieur recommande le paiement de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

QUE les directives de changement # 5, # 7 et # 8 (selon ce qui a été approuvé par la directrice générale) soient approuvées, et que la directrice générale est autorisée à effectuer le paiement selon le décompte progressif numéro 1 au montant de 534 878.05\$.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 260-19**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2020 au montant total de 7 479.13 \$ taxes incluses pour les modules suivants :

- Gestion des permis
- Comptes fournisseurs et réclamations de taxes
- Grand-Livre, budget et états financiers
- Taxation, perception et comptes clients
- Télétransmission – MAPAQ
- Plate-forme de base AccèsCité
- Paie

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 261-19**

### **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Huberdeau doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées pour intervenir rapidement lors de mesure d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier, et résolu :

D'adopter le plan de sécurité civile, version octobre 2019, déposé au conseil en date du 12 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 262-19**

#### **APPEL D'OFFRES ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC.**

ATTENDU QUE lors de panne électrique le réseau d'aqueduc ne peut subvenir au besoin des abonnées que pour une période restreinte (1 à 2 jours) dépendamment de la quantité d'eau, emmagasinez dans le réservoir;

ATTENDU QUE du au changement climatique le risque de panne électrique est de plus en plus fréquent;

ATTENDU QU'il est opportun de prévoir l'achat d'une génératrice qui permettrait de faire fonctionner le système d'aqueduc et d'alimenter les usagés en cas de panne prolongée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à faire préparer les documents nécessaires pour effectuer un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'une génératrice au poste de pompage, ainsi qu'à procéder à un appel d'offres en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 263-19**

#### **ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RIMRO**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) doit soumettre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté, le tout conformément à l'article 603, du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIMRO a déjà adopté ledit budget, lequel prévoit des dépenses et des revenus pour un montant de 574 242\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le budget pour l'exercice financier 2020 de la RIMRO est adopté, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 81 945\$ pour la municipalité d'Huberdeau, laquelle est déterminée en fonction du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tel que déterminé à l'article 6 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 264-19****OFFRE DE SERVICES / VÉRIFICATION (AUDIT) 2019-2020-2021**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a procédé à une demande de prix sur invitation pour obtenir les services d'un auditeur pour les années 2019-2020-2021;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions suite à cette demande de prix;

ATTENDU le très peu de différence entre les 2 offres;

ATTENDU QUE la firme de comptable, Amyot Gélinas a procédé à la vérification en 2018 et qu'elle a déjà en main plusieurs données nécessaires à la préparation de l'audit 2019, ce qui occasionnera pour les employés une économie de temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu ;

Que le mandat soit accordé à Amyot Gélinas le tout selon l'offre présentée en date du 24 octobre 2019.

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Amyot Gélinas	12 150\$	10 250\$	10 550\$
Senez de Carufel CPA inc.	11 600\$	10 200\$	10 200\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 265-19****DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES L'EAU POTABLE 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, fait dépôt du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable, lequel impose la vérification du débitmètre chaque année, l'auscultation à 100% du réseau d'aqueduc annuellement, et le relève des compteurs d'eau installés. Le conseil accepte le rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 266-19****DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal le secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance du conseil tenu au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt des 2 états comparatifs requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 267-19**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code Municipal article 1022, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité locale doit préparer au cours du mois de novembre la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être soumise au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu;

Que le conseil confirme et approuve le dépôt par la directrice générale adjointe de la liste des personnes endettées pour taxe envers la municipalité.

Qu'il informe la directrice générale qu'il n'entend pas entreprendre de procédures pour perception de taxes autres que celles déjà autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 268-19**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 27 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2019 et qu'il tiendra compte de la recommandation y étant mentionné de modifier la réglementation d'urbanisme afin de préciser les normes concernant les logements accessoires dans le but de permettre la construction de triplex.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 269-19**

**DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE 125, CHEMIN TRUDEL**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 125, chemin Trudel et consistant en :

Permettre un empiètement en cour avant d'environ 4 mètres d'un futur bâtiment complémentaire attenant au bâtiment principal (abri d'auto permanent), les articles 8.2.1.2 et 8.2.1.3 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur stipulent notamment qu'un abri d'auto est autorisé seulement dans les cours latérales et arrières ;

Permettre que la profondeur dudit bâtiment complémentaire excède celle du bâtiment principal d'environ 5.3 mètres, l'article 7.2 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur stipule notamment que la profondeur du bâtiment complémentaire ne doit pas excéder celle du bâtiment principal ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée sans modification.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande de dérogation est acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 270-19**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 234 (A-B-C) RUE PRINCIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 234 (A-B-C), rue principale et consistant en :

Permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol d'un bâtiment résidentiel (triplex) qui occupera cent pour cent (100%) de la superficie du sous-sol plutôt que soixante-quinze pour cent (75%), le tout tel qu'exigé à l'article 6.1.8 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur.

La mairesse informe le conseil que la propriétaire a modifié son projet pour l'aménagement d'un duplex au lieu d'un triplex, cependant la dérogation vise toujours à permettre l'aménagement au sous-sol d'un logement qui occupera cent pour cent (100%) de la superficie du sous-sol plutôt que soixante-quinze pour cent (75%).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée sans modification.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande de dérogation est acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 271-19**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 1594-69-2277 LOT 25-12 RANG 5**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le matricule 1594-69-2277 lot 25-12 rang 5 consistant en :

Permettre la construction d'une entrée privée à moins de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du Lac-à-la-Loutre, sans toutefois empiéter dans la rive, l'article 10.1.3 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur ne le permet pas.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée sans modification.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de dérogation est acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 272-19**  
**OCTROI D'UN MANDAT À UN URBANISTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à un urbaniste pour la modification du règlement d'urbanisme afin de permettre la construction de bâtiments complémentaires de grande superficie, préciser des normes précises concernant les logements accessoires, permettre la construction de triplex ainsi que diverses autres modifications nécessaires pour une meilleure interprétation du règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 273-19**  
**PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil accepte la proposition #20190923 de Pépinière Jardins des Rives inc. pour le réaménagement des plates-bandes de l'hôtel de ville au montant de 912.87 \$ taxes incluses. Ces travaux seront exécutés au printemps 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 274-19**  
**DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE**

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières décennies, l'évolution du climat a eu un impact sur les systèmes naturels et humains de tous les continents;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau proviennent des activités de transports des personnes et des marchandises ainsi que des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

De reconnaître que les transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1.5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à la MRC des Laurentides et aux municipalités avoisinantes de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur le conseiller Dean Brisson demande à quitter la réunion pour quelques minutes il est 19h40.

**RÉSOLUTION 275-19**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil suivant en date du :

Évelyne Charbonneau, mairesse : 15 octobre 2019  
Benoit Gratton, conseiller poste #1 : 5 novembre. 2019  
Donald Richard, conseiller poste #3 : 17 octobre 2019  
Dean Brisson, conseiller poste #4 : 28 octobre 2019  
Jean-François Perrier, conseiller poste #5 : 5 novembre 2019  
Louis Laurier, conseiller poste #6 : 7 novembre 2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 276-19**

**DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 6 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt des formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses) des candidats à l'élection partielle du 6 octobre 2019 en date du :

Yves Roy, candidat poste #1 : 29 octobre 2019  
Benoit Gratton, candidat poste #1 : 12 novembre 2019  
Fanny Véronique Couture, candidate poste #2 : 9 octobre 2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 277-19**

**INSCRIPTION FORMATION ÉTHIQUE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Benoit Gratton, conseiller nouvellement élu, à la formation en ligne « le comportement éthique » de la Fédération québécoise des Municipalités au coût de 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 278-19**

#### **FERMETURE ROUTE 323 / INSTALLATION SIGNALISATION DÉTOUR VIA LE CHEMIN ROCKWAY VALLEY**

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit réaliser des travaux de remplacement d'un ponceau, situé sous la route 323 à l'été 2020, lesquels travaux requièrent la fermeture complète de la route 323;

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande la possibilité d'installer de la signalisation pour un chemin de détour via le chemin de Rockway Valley;

ATTENDU QUE le transport lourd y demeura toujours interdit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à installer de la signalisation pour un chemin de détour via le chemin de Rockway Valley afin de permettre l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau sur une période approximative de 3 jours durant l'été 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 279-19**

#### **APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT RÉFECTION DE TRONÇONS DE LA ROUTE 327**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a fait parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande afin qu'il procède à la réfection des tronçons de la route 327 situés entre le chemin Champagne et la montée Ryan et entre le chemin Paquette et l'impasse Hamilton, en incluant la bande cyclable de 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent à assurer la sécurité des usagers de la route, ainsi que celle des cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau appuie la Ville de Mont-Tremblant dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (résolution CM19 06 249).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 280-19**

#### **PROGRAMME D'ACHAT REGROUPE DES LUMINAIRES DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après L' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 13 mars 2019 (ci-après l' « Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 30 septembre 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l' « Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacer 10 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 110,10\$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacer 14 fusibles simples (incluant les porte-fusibles), au montant de 1 008,84\$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles simples remplacés;
- 10 câblages (poteau de bois), au montant de 1 310,10\$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;

- 2 mises à la terre - poteau bois non HQ (MALT), au montant de 262,02\$;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 109,76\$;

QUE Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme 35 100.64\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur le conseiller Dean Brisson réintègre son siège, il est 19h50.

#### **RÉSOLUTION 281-19**

#### **ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT L'INSALUBRITÉ MORBIDE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite convenir avec le CISS des Laurentides d'une entente de collaboration visant une meilleure prestation concertée de services d'intervention auprès des personnes vivant des situations d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT QUE cette entente ne comporte aucun impact financier pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

QUE le conseil autorise la signature par la mairesse et la directrice générale du protocole d'entente « Entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide conformément à l'entente jointe à la présente résolution et en faisant partie intégrante comme si réité au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 282-19**

#### **OFFRE DE SERVICES (ÉTÉ 2020) CRE LAURENTIDES**

ATTENDU QUE le Centre régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a fait parvenir une offre de services pour le « Programme estival d'accompagnement pour protéger la santé des lacs de votre municipalité »

ATTENDU QU'afin de participer à ce programme de soutien technique d'une durée de 12 semaines, la municipalité doit s'engager à défrayer un minimum de 15 800\$ et doit assumer d'autre charge (fourniture d'un espace de travail, et d'équipement de bureau etc);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil refuse l'offre de services de Cré Laurentides, celle-ci étant trop dispendieuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 283-19**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER OPÉRATION NEZ ROUGE 2019**

ATTENDU QU'opération Nez Rouge a fait parvenir une demande de contribution financière volontaire afin de les soutenir dans leur 13<sup>e</sup> édition pour offrir un service de raccompagnement dans la grande région de Mont-Tremblant et les municipalités environnantes;

ATTENDU QU'un montant de 200\$ avait été prévu au budget et que le transport est l'une des responsabilités qui incombent aux municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Qu'une contribution financière de 200 \$ est octroyée à Opération Nez Rouge.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 284-19**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que la demande de partenariat pour la *Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine* devant avoir lieu le 31 mai 2020 au profit de la Société Alzheimer Laurentides est refusée, la municipalité ne disposant des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 285-19**

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que la demande de contribution reçue dans le cadre de la campagne 2019-2020 du Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

**RÉSOLUTION 286-19**  
**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE PALLIACO**

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu.

Que la demande d'appui financier reçue de Palliaco est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 287-19**  
**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER LOISIR ARUNDEL**

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu.

Que la demande de soutien financier reçue de la part des Loisirs d'Arundel pour l'aménagement et l'entretien de sentiers de ski de fond et raquette durant l'hiver 2019-2020 est refusée, la municipalité d'Huberdeau subventionnant déjà le comité des Loisirs d'Huberdeau pour l'aménagement et l'entretien de sentier sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 288-19**  
**DEMANDE DE DONS DE LA FONDATION MÉDICALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande d'appui financier reçue de la Fondation Médicale est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 289-19**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PRÉVOYANCE ENVERS LES ÂNÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que la demande d'aide financière reçue de Prévoyance envers les aînés est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 290-19**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OMBRE-ELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande d'aide financière reçue de L'Ombre-Elle est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 291-19**  
**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE**

ATTENDU la demande grandissante pour l'utilisation de la Salle Louis Laurier afin de donner différents cours ou formation;

ATTENDU QUE présentement la politique 10-2014 de location de salles, prévoit l'application d'une tarification dans certains cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu.

Que la politique de location de salle est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement dans l'annexe A, du tableau « SALLE COMMUNAUTAIRE/HÔTEL DE VILLE, par le tableau suivant :

**SALLE LOUIS LAURIER / HÔTEL DE VILLE**

**Modifié le 12 février résolution 21-19**  
**Modifié le 12 novembre résolution 291-19**

Utilisateurs	Réunion générale annuelle ou d'informations	Évènement récréatif / familial / financement	Cours/formation Sans frais d'inscription Bloc de 4 h 8h-12h 13h-17h 18h-22h	Cours/formation avec frais d'inscription Bloc de 4 h 8h-12h 13h-17h 18h-22h	Réception suite à un décès
Organismes municipaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	N/A
Organismes communautaires / OSBL / partenaires	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	N/A
Organisations autres	200\$	200\$	20\$/bloc	20\$/bloc	100\$
Résidents	200\$	200\$	20\$/bloc	20\$/Bloc	100\$
Non-résidents	200\$	200\$	20\$/bloc	20\$/bloc	200\$

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 292-19**  
**NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE (BIBLIOTHÈQUE)**

ATTENDU QUE le membre du conseil ayant été nommé comme responsable pour la bibliothèque n'est plus en poste;

ATTENDU QUE Madame la conseillère Fanny Véronique Couture désire prendre la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que Madame Fanny Véronique Couture, conseillère est nommée responsable du dossier bibliothèque.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 293-19**  
**FORMATION LOISIRS LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Monsieur Dean Brisson, conseiller est autorisée à participer à la formation « les 10 étapes pour le dépôt d'une demande de financement » qui se tiendra le 19 mars 2020 à Saint-Jérôme, les frais d'inscription de 20\$ + taxes sont assumés par la municipalité, les frais de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives. Advenant le cas ou un employé municipal désirerait s'inscrire à cette formation, la municipalité assumera les dépenses selon ce qui est mentionné précédemment.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 294-19**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.